



COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU SIVOM DU BOCAGE CENOMANS Séance du 05 janvier 2017

L'an deux-mil dix-sept, le cinq janvier à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du SIVOM du Bocage Cénomans, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pruillé-le-Chétif, sous la présidence de Jean-Louis BARRIER, doyen d'âge.

Présents : Mmes BREBION, CARRIÈRE, DESLANDES, FONTENELLE, LEBALLEUR, PINEAU, PIRON, ROBIN, TARNAUD, YVON et Mrs BARRIER, BRETEAU, JOUANNY, LEFRANC, POLLEFOORT, TARDIF, UZU

Excusées : Mmes D'AGOSTINI, HUBERT et MARIENNE



A l'ordre du jour :

- Election du Président
- Choix du nombre de Vice-Présidents et des membres du Bureau,
- Election des Vice-Présidents,
- Election des autres membres du Bureau,
- Délégation au Bureau
- Désignation des commissions thématiques et commission d'appel d'offres
- Désignations des représentants aux autres structures intercommunales
- Indemnités des élus
- Frais de déplacement des élus
- Questions diverses

Mme Nadège YVON a été désignée secrétaire de séance.

M. BARRIER, présente la modification de l'ordre du jour qui est acceptée à l'unanimité.

Il fait l'appel : 18 présents, 14 votants. Le quorum est atteint.

OBJET : ELECTION DU PRESIDENT

Mme Isabelle LEBALLEUR se présente à la présidence, en expliquant qu'elle agit dans la continuité de la compétence enfance/jeunesse de la Communauté de communes du Bocage Cénomans.

Le Comité Syndical procède au vote à bulletin secret :

Abstention : 1

Contre : 0

Pour : 13

☛ **Mme Isabelle LEBALLEUR ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée présidente.**

M. BARRIER passe le relais à la nouvelle présidente pour présider la séance.

OBJET : NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET MEMBRES DU BUREAU

Mme LEBALLEUR explique la constitution d'un syndicat :

Comité syndical : organe décisionnel

Bureau : organe exécutif

Commission : groupe de travail.

Elle explique que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Toutefois, si l'application de cette règle conduit à fixer à moins de quatre le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 14

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix le nombre de vice-présidents et membres du bureau.**

OBJET : ELECTION DU 1er VICE-PRESIDENT

Madame la Présidente demande à ce qu'il y ai un représentant de chaque commune chez les vice-présidents.

Le Comité Syndical procède au vote à bulletin secret :

Abstention : 1

Contre : 0

Pour : 13

☛ **Mme Stéphanie TARNAUD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 1ère vice-présidente.**

OBJET : ELECTION DU 2ème VICE-PRESIDENT

Le Comité Syndical procède au vote à bulletin secret :

Abstention : 1

Contre : 0

Pour : 13

☛ **Mme Nadège YVON, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 2ème vice-présidente.**

OBJET : ELECTION DU 3ème VICE-PRESIDENT

Le Comité Syndical procède au vote à bulletin secret :

Abstention : 1

Contre : 0

Pour : 13

☛ **Mme Christelle DESLANDES, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 3^{ème} vice-présidente.**

OBJET : ELECTION DU 4ème VICE-PRESIDENT

Le Comité Syndical procède au vote à bulletin secret :

Abstention : 1

Contre : 0

Pour : 13

☛ **M. Franck BRETEAU, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4^{ème} vice-président.**

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Il est procédé à l'élection des 5 membres suppléants du bureau.

☛ **Sont élus à la majorité absolue Jean-Louis BARRIER (5^{ème} membre suppléant du bureau), Jacqueline BREBION (6^{ème} membre), Murielle ROBIN (7^{ème} membre), Laurence PIRON (8^{ème} membre), Maurice POLLEFOORT (9^{ème} membre).**

Objet : DELEGATION AU BUREAU

En vue de faciliter l'avancement des projets en cours et à venir, la Présidente propose aux membres du Comité de déléguer au Bureau certaines décisions.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 14

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix la délégation des décisions présentées au bureau.**

OBJET : COMMISSIONS THEMATIQUES ET COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil communautaire procède à la composition des commissions thématiques conformément aux articles L 5211-40-1 et L2121-22 du CGCT

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote par scrutin ordinaire :

Commission « Budget et finances » : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 14

Commission « Ressources humaines et communication » : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 14

Commission « Petite Enfance » : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 14

Commission « Enfance / Jeunesse » : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 14

☛ **Sont élus :**

Commission « Budget et finances » : Stéphanie TARNAUD, Isabelle LEBALLEUR, Pascal JOUANNY, Jean-Louis BARRIER, Franck BRETEAU

Commission « Ressources humaines et communication » : Nadège YVON, Alain LEFRANC, Eric TARDIF, Jean-Louis BARRIER, Patrice UZU

Commission « Petite Enfance » : Christelle DESLANDES, Laurence PIRON, Nadège YVON, Murielle ROBIN, Céline FONTENELLE, Isabelle LEBALLEUR

Commission « Enfance / Jeunesse » : Franck BRETEAU, Samia CARRIERE, Jacqueline BREBION, Isabelle LEBALLEUR, Céline FONTENELLE.

Madame la Présidente rappelle que le SIVOM du Bocage Cénomans pourrait être amené à lancer différents marchés publics. Il convient alors de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres. Une seule liste est candidate.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote de la commission d'appel d'offres par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 14

☛ **Sont élus :**

Président : Isabelle LEBALLEUR

Titulaires :

Jean-Louis BARRIER : à l'unanimité

Béatrice PINEAU : à l'unanimité

Maurice POLLEFOORT : à l'unanimité

Suppléants :

Patrice UZU : à l'unanimité

Alain LEFRANC : à l'unanimité

Eric TARDIF : à l'unanimité

OBJET : COMMISSION DSP

La Présidente rappelle qu'une commission Délégation de Service Public (DSP) doit être composée. Elle a en charge de suivre la procédure de délégation pour la gestion du multi accueil. Elle est composée de la Présidente, de cinq membres titulaires et cinq suppléants.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote de la commission DSP par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 14

☛ **Sont élus :**

Titulaires

Christelle DESLANDES

Nadège YVON

Suppléants

Jacqueline BREBION

Maurice POLLEFOORT

Laurence PIRON
Franck BRETEAU
Jean-Louis BARRIER

Samia CARRIERE
Murielle ROBIN
Stéphanie TARNAUD

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUX AUTRES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Le Comité du SIVOM a procédé à la désignation de ses représentants au sein des structures extérieures auxquelles elle adhère...

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 14

☛ **Sont élus : pour le CNAS : Nadège YVON Pour la MISSION LOCALE : Laurence PIRON**

OBJET : INDEMNITÉS DES ÉLUS

Mme LEBALLEUR rappelle qu'en bureau de la CCBC, s'était posé la question des indemnités des élus, notamment par rapport au budget du SIVOM. Et le souhait avait été fait de ne pas donner d'indemnités, la présentation du budget du SIVOM aux communes ayant été fait dans ce sens.

M. BARRIER dit que cela n'est pas figé dans le temps et que cela pourrait être rediscuté après une année de fonctionnement du SIVOM.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 14

☛ **Le Comité syndical décide à l'unanimité de ne pas allouer d'indemnités de fonction au Président et au Vice-Président pour l'instant.**

OBJET : FRAIS DE DEPLACEMENTS DES ELUS

Le Comité est interrogé sur le remboursement éventuel des frais de déplacements des élus. Si le Statut de l'Elu prévoit cette possibilité, la Présidente propose de définir des conditions en raison du faible kilométrage entre nos communes et de la gestion induite pour le service comptable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 14

☛ **Le Comité syndical décide à l'unanimité renoncer au remboursement des frais kilométriques des élus jusqu'à 60 kilomètres A/R.**

OBJET : QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.